

Mise à jour n° 32 de la collection Normes – Ouvrages routiers	2004 01 30
5^e mise à jour du <i>Tome III – Ouvrages d'art</i>	

Pages liminaires

À enlever		À insérer	
Pages	Date	Pages	Date
Répertoire des mises à jour Faux titre et Données de catalogage Faux titre et Dépôt légal Notes générales 1 à 10	Déc. 2001 et Mai 2002	Répertoire des mises à jour Faux titre et Données de catalogage Faux titre et Dépôt légal Notes générales 1 à 7	Déc. 2001 et Déc. 2003

Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
2	1, 2 et 5	2003 01 01	1, 2 et 5	2004 01 30	Actualisation de la table des matières.
	7 et 8	2003 01 01	7 et 8	2003 01 01 2004 01 30	2.1.2 Références : correction du numéro de la norme CSA-G40.21.
	15 à 22	2003 01 01	15 à 22	2003 01 01 2004 01 30	Figures 2.1–4 à 2.1–8 et 2.1–10 : correction dans la façon de désigner le granulat de calibre 0–200. Figures 2.1–4, 2.1–6, 2.1–7 et 2.1–10 : retrait des pentes d'excavations.
	27 et 28	2003 01 01	27 et 28	2003 01 01 2004 01 30	2.1.4.1 Géométrie : actualisation de la plage des dessins normalisés au paragraphe d) Glissières en béton. 2.3.1 Surcharge routière : retrait d'une exigence.
	31 à 34	2003 01 01	31 à 34	2003 01 01 2004 01 30	2.4 Calcul parasismique : ajout d'une exigence. Tableau 2.8–1 : utilisation du béton antilessivage pour les travaux de bétonnage effectués sous l'eau. Tableau 2.8–2 : restructuration du tableau et ajout d'une exigence pour le béton précontraint.
	37 à 42	2003 01 01	37 à 42	2003 01 01 2004 01 30	Tableau 2.8–3 : ajout d'une précision. 2.9.1 Qualité du bois : ajout d'une exigence. Tableau 2.10–1 : la nuance 300W n'est plus utilisée pour la pièce structurale principale.

Mise à jour n° 32 de la collection Normes – Ouvrages routiers	2004 01 30
5^e mise à jour du <i>Tome III – Ouvrages d'art</i>	

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
2	45 à 48	2003 01 01	45 à 48	2003 01 01 2004 01 30	2.10.1.1 Nuance et type d'acier : ajout d'exigences pour les ponts acier-bois. Tableau 2.10–2 : amélioration graphique.
	51	2003 01 01	51	2004 01 30	2.12 Dispositifs de retenue et supports d'équipements routiers : correction du titre. Tableau 2.12–1 : ajout de la glissière 211. 2.12.2 Supports d'équipements routiers : correction du titre.
	DN 001 à DN 012	2002 01 01 2003 01 01	DN 001 à DN 012	2002 01 01 2004 01 30	2.17.4.2 Dispositifs de retenue : changements dans les termes. DN 001 à 006 : remplacement du larmier par une surépaisseur et correction de certaines annotations. Nouveau titre pour le DN 002A. DN 007 : nouveau dessin normalisé. DN 008A et 008B : anciens DN 007 et 008. Remplacement du larmier par une surépaisseur et correction de certaines annotations. DN 009 : correction du titre. DN 010 et 011 : retrait du mastic d'étanchéité et correction de certaines annotations.
	1 et 3	2002 01 01 2003 01 01	1 à 4	2004 01 30	Actualisation de la table des matières. 3.2 Références : ajout d'une référence à la norme CAN/CSA-S6-00. 3.3.1 Pont acier-bois : nouvelle sous-section. 3.3.1.1 Paramètres de conception : nouvelle sous-section. Tableaux 3.3–1 à 3.3–3 : nouveaux tableaux.
	–	–	DN 001 à DN 015	2004 01 30	Nouveaux dessins normalisés.
4	5 et 6	2003 01 01	5 et 6	2003 01 01 2004 01 30	4.2 Références : ajout d'une référence à la norme NQ 2622–126.



Mise à jour n° 32 de la collection Normes – Ouvrages routiers	2004 01 30
5^e mise à jour du Tome III – Ouvrages d'art	

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
4	11 et 12	2003 01 01	11 et 12	2003 01 01 2004 01 30	4.5.4.2 Tuyau en béton armé (TBA) et tuyau en béton non armé (TBNA) : ajout d'une référence à la norme NQ 2622-126.
	DN 001 à DN 004	2002 01 01 2003 01 01	DN 001 à DN 004	2002 01 01 2004 01 30	DN 001, 002 et 004 : révision des matériaux utilisés comme coussin de support et remblai latéral.
	DN 007 et DN 008	2002 01 01 2003 01 01	DN 007 et DN 008	2002 01 01 2004 01 30	DN 007 : révision des matériaux utilisés comme coussin de support.
5	1 et 2	2003 01 01	1 et 2	2004 01 30	Actualisation de la table des matières.
	7 et 8	2003 01 01	7 et 8	2003 01 01 2004 01 30	Tableau 5.2-1 : ajout d'un type de mur homologué.
	21 et 22	2003 01 01	21 et 22	2004 01 30	5.3.28 Remblai renforcé par des armatures en acier avec paroi en blocs de béton imbriqués : nouvelle sous-section. 5.4.1 Mur permanent : ajout d'une exigence pour le calcul parasismique et des références aux nouveaux dessins normalisés.
	DN 003 à DN 005	2003 01 01	DN 003 à DN 008	2003 01 01 2004 01 30	DN 003 : correction d'une valeur dans le tableau. DN 006 à 008 : nouveaux dessins normalisés.
6	1 et 2	2002 01 01	1 et 2	2004 01 30	Actualisation de la table des matières.
	5 à 26	2000 10 30 2002 01 01 2003 01 01	5 à 26	2000 10 30 2002 01 01 2004 01 30	6.4.1 Structures de signalisation : correction du nombre de types de structures de signalisation aérienne. Tableau 6.4-1 : ajout des types L2 pour PMV, L4, A6, A7 et F3 et révision de certaines caractéristiques et figures. Tableau 6.5-1 : restructuration du tableau. 6.5.1.2 Surcharge de vent : précision apportée dans le texte. Tableau 6.5-2 : ajout des critères pour les nouveaux types de structures. 6.5.6.2 Conception : correction apportée dans le paragraphe e) Joint à articulation.

Mise à jour n° 32 de la collection Normes – Ouvrages routiers	2004 01 30
5^e mise à jour du <i>Tome III – Ouvrages d'art</i>	

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
6	DN 002A et DN 002B	2002 01 01	DN 002A et DN 002B	2004 01 30	<p>6.5.7 Massifs de fondation : nouvelles exigences pour le résidu après l'impact.</p> <p>6.5.8 Massifs d'ancrage et consoles : nouvelle sous-section.</p> <p>Tableau 6.6–2 : ajout des montages EM-3 et EM-4.</p> <p>6.7 Plaque signalétique, marquage et codification des structures : actualisation des informations concernant la codification des fûts et des potences.</p> <p>Tableau 6.7–1 : retrait des colonnes L6X et L7X.</p> <p>DN 002A : correction d'une cote au détail A. DN 002B : amélioration graphique.</p>
7	1 et 2 7 à 10	98 03 25 2002 01 01 2002 01 01	1 et 2 7 à 11	98 03 25 2004 01 30 2002 01 01 2004 01 30	<p>Actualisation de la table des matières.</p> <p>7.3.4 Structures concernées : ajout d'une référence à la nouvelle section 7.5.</p> <p>7.4 Évaluation de la capacité portante des ponts : correction du titre.</p> <p>7.5 Évaluation de la capacité portante des structures de signalisation, d'éclairage et de signaux lumineux : nouvelle section.</p> <p>7.6 Entretien : renumérotation de la section.</p>